

Numéro opération	Num CCI	Libellé programme	Intitulé du projet	Résumé de l'opération	Nom du bénéficiaire	Code postal du bénéficiaire	Date de début de l'opération	Date de fin de l'opération	Code postal de l'opération	Fonds	Total des dépenses éligibles programmées	Montant UE programmé
FEG000757	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	COMPENSATION DES SURCOUTS DES ATELIERS	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	DELICES MARINES	97351	01/07/2022	31/12/2023	97351	FEAMPA		569 057,79 €
FEG001331	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA PRODUCTION COTIERE POUR LE 2E SEMESTRE 2022 ET 1ER SEMESTRE 2023	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	ABCHEE Francois	97354	01/07/2022	30/06/2023	97354	FEAMPA	6 863,30 €	6 863,30 €
FEG001340	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA PRODUCTION CREVETTIER POUR LE 2E SEMESTRE 2022 ET L'ANNEE 2023	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	Société de Pêche Guyanaise Sauvage	97354	01/07/2022	31/12/2023	97354	FEAMPA	883 552,62 €	883 552,62 €
FEG001356	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA PRODUCTION, TRANSFORMATION, COMMERCIALISATION POUR LE 2E SEMESTRE 2022 ET L'ANNEE 2023	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	ANTOINE ABCHEE ET FILS	97300	01/07/2022	31/12/2023	97300	FEAMPA	1 103 945,25 €	1 103 945,25 €
FEG001873	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	Accompagnement à l'installation des exploitants aquacoles	Mise en place d'une organisation par le partenariat SYDAS - Commune de Sinnamary et d'Iracoubo, visant à garantir le succès de l'installation de 10 exploitations aquacoles répartis entre Sinnamary et Iracoubo. La filière ainsi organisée s'est fixé les objectifs suivants : - Développer et accompagner les exploitants aquacoles pour s'installer et développer leurs performances économique, sociale et environnementale - Renforcer les actions d'expérimentation et mener des études prospectives en lien avec les techniques de production, la préservation des espèces, la transformation, la commercialisation et l'adaptation au changement climatique - Développer les débouchés et les marchés territoriaux en facilitant la transformation locale et en améliorant la promotion de la production	SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT POUR L'AQUACULTURE DES SAVANES	97315	01/09/2023	31/08/2026	97315	FEAMPA	555 686,00 €	388 980,20 €
FEG003159	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	compensation des surcoûts 1er semestre 2022 et année 2023 GUYANE SERVPLUS	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production.	GUYANE SERVPLUS	97300	01/09/2023	31/12/2023	97300	FEAMPA	33 623,97 €	33 623,97 €
FEG003206	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION COTIERE 2EME SEMESTRE 2022 ET ANNEE 2023	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la transformation et la commercialisation en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	COMPAGNIE GUYANAISE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER - COGUMER	97351	01/07/2022	31/12/2023	97351	FEAMPA	1 402 323,71 €	1 402 323,71 €

FEG003270	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	Dossier déposé au titre du Plan de Compensation des Surcoûts de la filière pêche pour le 2 S2022 ET ANNEE 2023 (1er et 2eme semestre).	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	BIG G	97351	01/07/2022	31/12/2023	97351	FEAMPA	19 390,51 €	19 390,51 €
FEG003286	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	COMPENSATION DES SURCOUTS	Obtenir une compensation des surcoûts.	S A POISSONS FRAIS	97354	01/07/2022	31/12/2023	97354	FEAMPA	61 612,04 €	61 612,04 €
FEG003289	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	PLAN DE COMPENSATION DES SURCOUTS	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production de la pêche crevettière.	CRUSTAMER	97354	01/07/2022	31/12/2023	97354	FEAMPA	90 576,22 €	90 576,22 €
FEG003290	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	DOSSIER DEPOSE AU TITRE DE OS 1.5 / Plan de compensation des surcoûts au titre du 2S2022 ET de l'année 2023.	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone.	SOC GUYANAISE DE PECHE	97351	01/07/2022	31/12/2023	97351	FEAMPA	71 000,34 €	71 000,34 €
FEG003293	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	DOSSIER DEPOSE AU TITRE DE OS 1.5 / Plan de compensation des surcoûts au titre de l'année 2023.	Je sollicite l'OS 1.5 afin d'améliorer la compétitivité de mon entreprise de pêche. Cette OS 1.5 prévoyant de compenser les surcoûts que subissent les acteurs des filières de la pêche dans les régions ultrapériphériques de l'UE du fait de l'éloignement du territoire.	MONSIEUR CARL GREENE	97351	01/07/2022	31/12/2023	97351	FEAMPA	16 584,34 €	16 584,34 €
FEG003297	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DE LA PECHE COTIERE 2022-2023	Mise en oeuvre du plan de compensation des surcoûts (PCS) de Guyane au titre du second semestre 2022. Cet OS permet de compenser les surcoûts subis par les opérateurs des régions ultrapériphériques pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Il est mis en oeuvre à travers l'article 24 du FEAMPA et permet le remboursement des surcoûts de plusieurs catégories d'activité.	SARL GARDE DE L'OCEAN	97351	01/07/2022	31/12/2023	97351	FEAMPA	53 000,55 €	53 000,55 €
FEG003307	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	dossier déposé au titre OS1.5 compensation des surcoûts	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production	B. and S. ACOUPA	97355	01/07/2022	31/12/2023	97355	FEAMPA	14 563,04 €	14 563,04 €
FEG003310	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	plan de compensation des surcoûts -aide à la production et à la collecte	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production et à la collecte en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	SOCIETE DE PECHE COTIERE DE LA GUYANE	97300	01/07/2022	31/12/2023	97300	FEAMPA	219 913,64 €	219 913,64 €
FEG003312	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	DOSSIER DEPOSE DANS LE CADRE DE L'OS 1.5 - TA 1.5.1 COMPENSATION DES SURCOUTS 2S2022 ET 2023.	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	MONSIEUR LOIC MALLEJAC	97300	01/07/2022	31/12/2023	97300	FEAMPA	34 000,32 €	34 000,32 €
FEG003315	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	compensation des surcoûts 2022 2024	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	SASU ECAILLES	97300	01/07/2022	31/12/2023	97300	FEAMPA	45 140,21 €	45 140,21 €
FEG003325	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DE LA PECHE COTIERE	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production	BATSON BEVERLY ANN	97315	01/07/2022	31/12/2023	97315	FEAMPA	73 438,67 €	73 438,67 €
FEG003327	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	Compensation des surcoûts 2S2022, année 2023	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production	LES ARIANES	97300	01/07/2022	31/12/2023	97300	FEAMPA	117 390,64 €	117 390,64 €

FEG006814	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	Demande d'aide pour l'acquisition de transpalette électrique industriel et gerbeur électrique industriel et frigorifique.	Acquisition de trois transpalettes électrique industriels et de deux gerbeurs électriques industriels et frigorifiques est un investissement stratégique la SAF. Les résultats escomptés incluent une augmentation de la productivité, une meilleure qualité des produits, une sécurité accrue pour les employés et un impact environnemental positif. Ces améliorations contribueront non seulement à renforcer la compétitivité sur le marché, mais également à promouvoir des pratiques durables et responsables dans le secteur.	ANTOINE ABCHEE ET FILS	97332	01/07/2024	31/07/2025	97332	FEAMPA	65 260,00 €	36 545,60 €
FEG006914	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	compensation des surcoûts année 2024 et année 2025 GUYANE SERVPLUS	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	GUYANE SERVPLUS	97300	01/01/2024	31/12/2025	97300	FEAMPA	144 769,89 €	144 769,89 €
FEG007206	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	POLYLONGLINE innovation et diversification des navires crevettiers de Guyane	Le projet POLYLONGLINE envisage d'équiper les navires crevettiers de l'armement SAF société Antoine Abchée et Fils au métier de la longline - palangre de surface spécialisée dans la prise des grands pélagiques. Cet équipement permettrait de DIVERSIFIER les techniques et les productions et serait INNOVANT pour la Guyane car aucun navire ne pratique la technique de la longline (appelée aussi ligne mère). Cette concrétisation vient à la suite d'échanges et de suggestions de la profession (armateurs et transformateurs) qui dans le passé ont eu envie de tester cette technique. Dans les années 90, un navire réunionnais longliner était venu en Guyane et avait démontré la faisabilité de l'exercice de ce métier.	ANTOINE ABCHEE ET FILS	97332	01/01/2021	31/03/2025	97332	FEAMPA	416 356,00 €	233 158,80 €
FEG007398	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	DEMANDE D'AIDE POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION FRIGORIFIQUE BI-TEMPERATURE	L'achat du camion frigorifique bi-température RENAULT TRUCKS D 19 WIDE P4X2 320E6 permet de transporter des produits à des températures différentes simultanément. Cela signifie qu'il est possible de livrer les clients avec du poisson frais à la température idéale, tout en utilisant un autre compartiment pour transporter du poisson surgelé à une température différente. Cela permet d'effectuer plusieurs livraisons et de s'approvisionner en une seule tournée, réduisant ainsi les coûts de transport et augmentant l'efficacité logistique. Plutôt que de revenir à vide, le camion peut être utilisé de manière rentable tout au long de son trajet.	ANTOINE ABCHEE ET FILS	97300	01/09/2024	31/10/2024	97300	FEAMPA	194 000,00 €	108 640,00 €

FEG007542	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	investissement dans un nouveau filet à maille plus large que la norme autorisée et logiciel pour internalisation du traitement des dsn	Achat d'un filet avec un maillage supérieur à 95 alors que le minimum autorisé est 80. Acquisition d'un logiciel pour internalisation du traitement des DSN (Déclarations sociales nominatives).	B. and S. ACOUPA	97355	22/07/2024	05/11/2025	97355	FEAMPA	23 400,00 €	13 104,00 €
FEG007592	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	dossier déposé au titre OS 1.5 compensation des surcoûts	Maintenir l'activité de l'entreprise et les emplois	B. and S. ACOUPA	97355	01/01/2024	31/12/2025	97355	FEAMPA	85 929,48 €	85 929,48 €
FEG007603	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	DOSSIER DEPOSE AU TITRE DE OS 1.5 / Plan de compensation des surcoûts au titre de l'année 2024 et 2025	Mise en oeuvre du plan de compensation des surcoûts (PCS) de Guyane au titre des années 2024 et 2025. Cet OS permet de compenser les surcoûts subis par les opérateurs des régions ultrapériphériques pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Il est mis en oeuvre à travers l'article 24 du FEAMPA et permet le remboursement des surcoûts de plusieurs catégories d'activité.	MADAME QUESIA DUFOUR	97354	01/01/2024	31/12/2025	97354	FEAMPA	55 978,21 €	55 978,21 €
FEG007673	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA TRANSFORMATION ET DE LA COMMERCIALISATION POUR L'ANNEE 2024 ET 2025	La Société ANTOINE ABCHEE & Fils a été créée en 1968. Aujourd'hui, la Société a pour objet, la pêche, l'exploitation, la transformation, la vente des produits de la mer et leur exportation. Grâce à cette aide au fonctionnement qui compense les surcoûts subis les opérateurs basés dans les RUP à travers un système de remboursement à partir des factures de vente, la société parvient à pérenniser son activité tout en investissant pour améliorer la qualité de ses produits et son efficacité. Elle contribue au soutien de l'économie locale et à la préservation de l'emploi. Cette aide garantit un accès équitable des productions locales au marché de l'Union européenne dans des conditions de concurrence justes.	ANTOINE ABCHEE ET FILS	97300	01/01/2024	31/12/2025	97300	FEAMPA	2 423 877,20 €	2 423 877,20 €
FEG007674	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA PRODUCTION CREVETTIER POUR L'ANNEE 2024 ET 2025	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	Société de Pêche Guyanaise Sauvage	97354	01/01/2024	31/12/2025	97354	FEAMPA	668 092,72 €	668 092,72 €

FEG007704	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	Compensation de surcoût	Mise en oeuvre du plan de compensation des surcoûts (PCS) de Guyane au titre des années 2024 et 2025. Cet OS permet de compenser les surcoûts subis par les opérateurs des régions ultrapériphériques pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Il est mis en oeuvre à travers l'article 24 du FEAMPA et permet le remboursement des surcoûts de plusieurs catégories d'activité.	SASU ECAILLES	97300	01/01/2024	31/12/2025	97300	FEAMPA	63 054,41 €	63 054,41 €
FEG007709	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA TRANSFORMATION ET DE LA COMMERCIALISATION POUR L'ANNEE 2024 ET 2025	L'opération vise à soutenir la transformation et la commercialisation des produits de la mer en Guyane pour les années 2024 et 2025, dans le cadre du programme européen FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture). Ce projet fait suite à l'acquisition de la société COGUMER par la SAS A-FISH, dirigée par M. Gabriel Gaby ABCHEE. La société Antoine Abchée et Fils s'est engagée à reprendre 30 des 32 postes de l'entreprise, excluant les dirigeants actuels. L'objectif principal est de compenser les surcoûts liés aux activités de transformation, de vente locale et d'exportation des produits halieutiques, un enjeu crucial pour les régions ultrapériphériques comme la Guyane. Le projet ambitionne de passer de 129 tonnes de ventes prévues en 2024 à 490 tonnes en 2025, en misant sur un fort développement logistique et commercial.	A-FISH	97351	01/01/2024	31/12/2025	97351	FEAMPA	609 980,66 €	609 980,66 €
FEG007712	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA PECHE COTIERE 2024-2025	Mise en œuvre du plan de compensation des surcoûts (PCS) de Guyane au titre des années 2024 et 2025. Cet OS permet de compenser les surcoûts subis par les opérateurs des régions ultrapériphériques pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Il est mis en œuvre à travers l'article 24 du FEAMPA et permet le remboursement des surcoûts de plusieurs catégories d'activité.	SARL GARDE DE L'OCEAN	97351	01/01/2024	31/12/2025	97351	FEAMPA	102 226,21 €	102 226,21 €
FEG007714	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	dossier déposé au titre de OS 1.5.1 : Plan de compensation des surcoûts 2024-2025	Afin de renforcer la compétitivité de l'entreprise face au surcoûts de production de l'activité basée en Guyane par rapport à la France continentale, SOC GUYANAISE DE PECHE souhaite bénéficier du PCS au titre de ma production 2024 et 2025.	SOC GUYANAISE DE PECHE	97351	01/01/2024	31/12/2025	97351	FEAMPA	125 793,72 €	125 793,72 €

FEG007715	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	dossier déposé au titre de OS 1.5.1 : Plan de compensation des surcoûts 2024-2025	Je sollicite l'OS 1.5 afin d'améliorer la compétitivité de mon entreprise de pêche. Cette OS 1.5 prévoyant de compenser les surcoûts que subissent les acteurs des filières de la pêche dans les régions ultrapériphériques de l'UE du fait de l'éloignement du territoire.	SOCIETE DE PECHE COTIERE DE LA GUYANE	97300	01/01/2024	31/12/2025	97300	FEAMPA	365 309,57 €	398 188,98 €
FEG007720	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	dossier déposé au titre de OS 1.5.1 : Plan de compensation des surcoûts 2024-2025	Il s'agit pour l'entreprise KAP OCEAN de mobiliser la compensation des surcoûts pour les années 2024 et 2025 afin de maintenir la bonne continuité de cette dernière. A ce jour, l'entreprise détient un navire.	KAP OCEAN	97354	01/01/2024	31/12/2025	97354	FEAMPA	62 896,86 €	62 896,86 €
FEG007721	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	dossier déposé au titre de OS 1.5.1 : Plan de compensation des surcoûts 2024-2025	Monsieur Emile SOUDINE, artisan-pêcheur basé à Remire-Montjoly (Guyane), sollicite une aide européenne dans le cadre du programme FEAMPA Guyane 2021-2027, objectif spécifique 1.5.1, pour compenser les surcoûts liés à son activité de pêche maritime. Le projet, prévu du 01/01/2024 au 31/12/2025, mobilise trois navires et vise à maintenir 9 emplois grâce à un suivi de la production et des ventes. La compensation des surcoûts liés à l'activité de pêche en Guyane afin de renforcer la compétitivité de l'entreprise du porteur de projet, Monsieur Emile SOUDINE, par rapport à la France continentale.	MONSIEUR EMILE SOUDINE	97354	01/01/2024	31/12/2025	97354	FEAMPA	59 148,90 €	59 148,90 €
	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027		Obtenir une compensation des surcoûts (aide au fonctionnement) liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone.	DELICES MARINES	97351	01/01/2024	31/12/2025	97351	FEAMPA	736 134,55 €	736 134,55 €
	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027		Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production.	les arianes	97300	01/01/2024	31/12/2025	97300	FEAMPA	139 214,64 €	139 214,64 €

	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021- 2027		<p>Le projet de la Sasu Ecailles consiste à développer ses capacités de production et stockage à travers l'installation d'une cellule de refroidissement pouvant accueillir plus de chariots pour entreposer la marchandise, et à garantir ses livraisons auprès des clients de façon qualitative et efficace sans rompre la chaîne de froid. La cellule de refroidissement actuelle date de 2016 avec une capacité de stockage de 150 kg est devenue trop petite.</p> <p>La société dispose actuellement d'un camion IVECO frigo bi-température, de 3.5T, qui sert à transporter le poisson du port à l'atelier de transformation. Puis à assurer les livraisons aux collectivités (Mairie de Cayenne, Remire-Montjoly, Macouria), entre 800 kg et 1t selon commandes, mais aussi aux Grandes surfaces tels que Carrefour Market, Sofrigo, NDIS.</p> <p>La demande est croissante depuis plus d'un an. Les commerçants de proximité et les restaurateurs souhaitent des livraisons que la société a du mal à honorer avec un camion de grande capacité et dont le temps de refroidissement est très long.</p>	SASU ECAILLES	97300	01/09/2024	01/09/2027	97300	FEAMPA	122 133,76 €	68 394,91 €
--	-----------------	---	--	--	---------------	-------	------------	------------	-------	--------	--------------	-------------

FEG008787	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	L'ADNe au service de la biodiversité aquatique guyanaise dans le continuum terre-mer	<p>La gestion durable des ressources halieutiques constitue un enjeu central des problématiques écologiques actuelles. Jusqu'à récemment, cette gestion était abordée de manière isolée, stock par stock, sans prendre en compte les interactions complexes au sein des écosystèmes marins (Canls, 2024). Or, la structure et le fonctionnement des écosystèmes dépendent étroitement des populations de poissons qui les composent. Dans ce contexte, l'inventaire des espèces et l'analyse de leur répartition géographique apparaissent comme des démarches essentielles pour soutenir la conservation et la protection de la biodiversité marine en Guyane. Le projet YanAqua s'inscrit dans une dynamique de recherche soutenue par le LABEX CEBA, l'Université de Guyane, le FEDER et le FEAMPA. Il s'intègre aux initiatives liées à la mise en place d'un observatoire côtier, financé par le programme PIA4 Excellence « AIBSI ». Son objectif principal est d'étendre la couverture géographique de cet observatoire, actuellement limité aux eaux avoisinant Cayenne, en employant des technologies novatrices et en favorisant le transfert de connaissances au bénéfice du territoire guyanais.</p>	IFREMER	29280	01/09/2025	30/08/2027	29280	FEAMPA	902 101,85 €	631 471,30 €
-----------	-----------------	--	--	--	---------	-------	------------	------------	-------	--------	--------------	--------------